

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

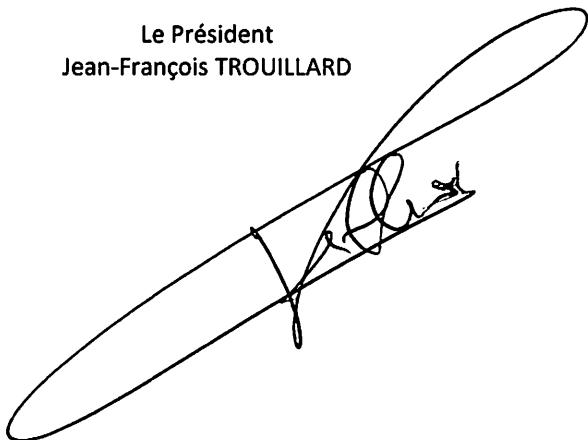
Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 16519

**IN EXTENSO CENTRE OUEST**  
Société par actions simplifiée au capital de 28 835 782 €  
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémont  
792 047 037 RCS ANGERS  
(la « Société »)

-----

**Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021**  
**Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2022**

Le Président  
Jean-François TROUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François Trouillard", is enclosed within a large, thin-lined oval. The signature is fluid and cursive, with some loops and variations in line thickness.

**SAS IN EXTENSO CENTRE OUEST**  
**ETATS FINANCIERS**  
**Au 30 juin 2022**

8 rue Eugène Brémont  
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

## ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS IN EXTENSO CENTRE OUEST relatifs à la période du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	81 065 070
Chiffre d'affaires	65 069 485
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>6 073 021</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHOLET  
Le 18 juillet 2022

# **COMPTES ANNUELS**

**BILAN ACTIF**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	117 016	116 480	536	536
Fonds commercial (1)	42 678 554		42 678 554	42 515 434
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	131 414	123 268	8 146	10 845
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 153 960	4 383 196	1 770 765	1 818 766
Immobilisations corporelles en cours	77 873		77 873	2 673
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 767 364	28 861	4 738 503	128 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	326 893		326 893	126 705
Prêts	3 680		3 680	
Autres immobilisations financières	591 790		591 790	615 590
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>54 867 771</b>	<b>4 671 030</b>	<b>50 196 741</b>	<b>45 218 549</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				<b>42 000</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	17 976 098	1 291 299	16 684 799	16 445 162
Autres créances	1 184 296		1 184 296	969 139
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				300 000
Disponibilités	12 730 348		12 730 348	11 906 129
Charges constatées d'avance (3)	268 887		268 887	326 586
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>32 159 629</b>	<b>1 291 299</b>	<b>30 868 330</b>	<b>29 989 016</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 027 400</b>	<b>5 962 329</b>	<b>81 065 070</b>	<b>75 207 565</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 004 860	348 216

**BILAN PASSIF**

	30/06/2022	30/06/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 076 482	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 554 143	1 672 939
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 628 057	1 376 412
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 637 469	5 144 402
Report à nouveau	31 027	77 027
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 073 021</b>	<b>5 032 903</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	21 600	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 021 799</b>	<b>40 586 288</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	184 700	60 900
Provisions pour charges	173 121	377 627
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>357 821</b>	<b>438 527</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 236 670	4 927 699
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 233 412	2 562 462
Dettes fiscales et sociales	12 966 189	11 487 624
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	310 566	321 076
Produits constatés d'avance	15 937 863	14 883 138
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>36 685 450</b>	<b>34 182 750</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 065 070</b>	<b>75 207 565</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 771 017	3 373 107
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 914 433	30 809 643
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	200		200	213
Production vendue (biens)	638 732		638 732	536 797
Production vendue (services)	64 430 553		64 430 553	57 679 925
Chiffre d'affaires net	65 069 485		65 069 485	58 216 936
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			478 460	375 300
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 196 881	1 620 969
Autres produits			9 454	14 595
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>66 754 279</b>	<b>60 227 800</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			83	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 340 040	13 657 464
Impôts, taxes et versements assimilés			1 766 450	1 936 291
Salaires et traitements			24 230 488	22 943 937
Charges sociales			8 346 649	7 808 647
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			617 650	589 711
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			241 962	233 718
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			149 200	23 552
Autres charges			5 508 358	5 175 087
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>57 200 879</b>	<b>52 368 406</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>9 553 400</b>	<b>7 859 394</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
Produits financiers				
De participation (3)			20 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				12 250
Autres intérêts et produits assimilés (3)			24 982	58 636
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			83 094	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>128 076</b>	<b>70 886</b>
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				912
Intérêts et charges assimilées (4)			206 671	100 120
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>206 671</b>	<b>101 032</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-78 595</b>	<b>-30 146</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>9 474 805</b>	<b>7 829 248</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	22 321	30 192
Sur opérations en capital	171 317	1 122 416
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>193 638</b>	<b>1 152 608</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	2 876	38 167
Sur opérations en capital	142 731	1 309 018
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	52 429	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>198 037</b>	<b>1 347 185</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-4 399</b>	<b>-194 577</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	1 118 000	767 000
Impôts sur les bénéfices (X)	2 279 384	1 834 768
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>67 075 993</b>	<b>61 451 294</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>61 002 971</b>	<b>56 418 391</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>6 073 021</b>	<b>5 032 903</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	115 592	133 738
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	20 000	49 056
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 81 065 070 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 073 021 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

**IN EXTENO CENTRE OUEST**  
Société par actions simplifiée au capital de 28 835 782 €  
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond  
792 047 037 RCS ANGERS  
(la « Société »)

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE**  
**DU 26 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

---

*De compétence de l'Assemblée générale ordinaire*

**PREMIERE RESOLUTION**

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- du rapport du Conseil de Surveillance
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La Collectivité des Associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

Cette résolution est adoptée

**DEUXIEME RESOLUTION**

La Collectivité des Associés,

constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 6 073 021,36 euros, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Résultat net	6 073 021,36 euros
En dotation à la réserve légale	303 651,07 euros
Le solde, soit	5 769 370,29 euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit	31 027,04 euros
auquel s'ajoute les autres réserves, soit	5 637 469,31 euros
pour former un bénéfice distribuable de	11 437 866,64 euros
A titre de dividendes aux actionnaires (portant sur 28 706 107 actions),	
la somme de 5 454 160,33 euros	
soit un dividende de 0,19 € par action	
Le solde, soit la somme de	315 209,96 euros
au poste « Autres réserves »	

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Il est rappelé que les 129 675 nouvelles actions créées le 8 juillet 2022 n'ouvrent pas droit à dividende.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 28 février 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 1 368 048,45 euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 4 086 111,88 euros.

La Collectivité des Associés est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30 juin 2021	4 365 216,96 €	27 282 606	1 110 401,76 €	3 254 815,20 €
30 juin 2020	3 273 912 €	27 282 606	827 724 €	2 445 188 €
30 juin 2019	3 001 087 €	27 282 606	883 318 €	2 217 768 €

Cette résolution est adoptée

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président



Compagnie  
Française  
de Contrôle  
& d'Expertise

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

Exercice clos le 30 juin 2022

Société par Actions Simplifiée  
**IN EXENSO CENTRE OUEST**  
8, Rue Eugène Brémond  
49300 CHOLET



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

---

Société par actions Simplifiée  
**IN EXTENO CENTRE OUEST**  
8, Rue Eugène Brémond  
49300 CHOLET

A l'assemblée générale de la Société **IN EXTENO CENTRE OUEST**,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENO CENTRE OUEST** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

....

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fonds commercial » de l'annexe (page 11) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 octobre 2022

**Compagnie Française  
de Contrôle et d'Expertise  
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

**Albert ABEHSSERA**  
Expert-comptable diplômé  
Commissaire aux comptes

**BILAN ACTIF**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val.similaires	117 016	116 480	536	536
Fonds commercial (1)	42 678 554		42 678 554	42 515 434
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	131 414	123 268	8 146	10 845
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 153 960	4 383 196	1 770 765	1 818 766
Immobilisations corporelles en cours	77 873		77 873	2 673
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 767 364	28 861	4 738 503	128 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	326 893		326 893	126 705
Prêts	3 680		3 680	
Autres immobilisations financières	591 790		591 790	615 590
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>54 867 771</b>	<b>4 671 030</b>	<b>50 196 741</b>	<b>45 218 549</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				<b>42 000</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	17 976 098	1 291 299	16 684 799	16 445 162
Autres créances	1 184 296		1 184 296	969 139
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				300 000
Disponibilités	12 730 348		12 730 348	11 906 129
Charges constatées d'avance (3)	268 887		268 887	326 586
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>32 159 629</b>	<b>1 291 299</b>	<b>30 868 330</b>	<b>29 989 016</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 027 400</b>	<b>5 962 329</b>	<b>81 065 070</b>	<b>75 207 565</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 004 860	348 216

**BILAN PASSIF**

	30/06/2022	30/06/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 076 482	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 554 143	1 672 939
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 628 057	1 376 412
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 637 469	5 144 402
Report à nouveau	31 027	77 027
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 073 021</b>	<b>5 032 903</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	21 600	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 021 799</b>	<b>40 586 288</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	184 700	60 900
Provisions pour charges	173 121	377 627
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>357 821</b>	<b>438 527</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 236 670	4 927 699
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 233 412	2 562 462
Dettes fiscales et sociales	12 966 189	11 487 624
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	310 566	321 076
Produits constatés d'avance	15 937 863	14 883 138
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>36 685 450</b>	<b>34 182 750</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 065 070</b>	<b>75 207 565</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 771 017	3 373 107
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 914 433	30 809 643
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	200		200	213
Production vendue (biens)	638 732		638 732	536 797
Production vendue (services)	64 430 553		64 430 553	57 679 925
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>65 069 485</b>		<b>65 069 485</b>	<b>58 216 936</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			478 460	375 300
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 196 881	1 620 969
Autres produits			9 454	14 595
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>66 754 279</b>	<b>60 227 800</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			83	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 340 040	13 657 464
Impôts, taxes et versements assimilés			1 766 450	1 936 291
Salaires et traitements			24 230 488	22 943 937
Charges sociales			8 346 649	7 808 647
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			617 650	589 711
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			241 962	233 718
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			149 200	23 552
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 508 358	5 175 087
Autres charges				
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>57 200 879</b>	<b>52 368 406</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>9 553 400</b>	<b>7 859 394</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)			20 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				12 250
Autres intérêts et produits assimilés (3)			24 982	58 636
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			83 094	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>128 076</b>	<b>70 886</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				912
Intérêts et charges assimilées (4)			206 671	100 120
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>206 671</b>	<b>101 032</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-78 595</b>	<b>-30 146</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>9 474 805</b>	<b>7 829 248</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	22 321	30 192
Sur opérations en capital	171 317	1 122 416
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>193 638</b>	<b>1 152 608</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	2 876	38 167
Sur opérations en capital	142 731	1 309 018
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	52 429	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>198 037</b>	<b>1 347 185</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)</b>	<b>-4 399</b>	<b>-194 577</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	1 118 000	767 000
Impôts sur les bénéfices (X)	2 279 384	1 834 768
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>67 075 993</b>	<b>61 451 294</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>61 002 971</b>	<b>56 418 391</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>6 073 021</b>	<b>5 032 903</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	115 592	133 738
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	20 000	49 056
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 81 065 070 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 073 021 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### **Titres de participations**

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## FAITS CARACTERISTIQUES

### Autres éléments significatifs

Acquisitions de Titres :

1/07/2021 Acquisition de la totalité des titres de la société CASSIOPEE EXPERTISE à Saintes pour 2 518 821 €.

1/07/2021 Acquisition de la totalité des titres de la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL à Blois pour 1 800 000 €.

04/01/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société Cabinet FERRE à Saint Sylvain d'Anjou pour 183 682 €.

Acquisitions de Clientèles :

19/10/2021 Complément de prix sur acquisition du fonds DGR 14 251 €

21/12/2021 Acquisition de clientèle à In Extenso Provence pour 101 100 €

04/01/2022 Acquisition de clientèle à Cabinet Ferré pour 58 640 €

21/01/2022 Acquisition de clientèle à F2R-Prieur pour 78 659 €

Cession de Clientèles :

11/02/2022 Cession clientèle de Chartres au Cabinet LEPRINCE 10 894 €

05/04/2022 Cession clientèle de Tours au Cabinet FIDEXPERTISE 77 886 €

05/07/2021 Augmentation de capital de 793 876 € pour porter le capital social à 28 076 482 €

28/02/2022 Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune entre la société IN EXTENO CENTRE OUEST et la société TRANSAXIO CENTRE OUEST de 143 182 € de compte courant.

Le retour à meilleure fortune s'entend de la réalisation par la filiale de résultats permettant que la situation nette de la filiale soit à un niveau au moins égal au montant du capital social.

La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la filiale auront une durée de 10 années qui expirera le 28 février 2032.

## NOTES SUR LE BILAN

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	19 226			19 226
- Fonds commercial	42 515 434	252 650	89 530	42 678 554
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	149 979		32 963	117 016
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>42 684 639</b>	<b>252 650</b>	<b>122 493</b>	<b>42 814 796</b>
 - Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	17 755			17 755
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	113 659			113 659
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 302 632	139 568	122 698	2 319 502
- Matériel de transport	64 402	61 578	39 602	86 378
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 481 216	405 887	139 023	3 748 080
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 673	75 201		77 873
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 982 337</b>	<b>682 234</b>	<b>301 323</b>	<b>6 363 248</b>
 - Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	156 861	4 610 503		4 767 364
- Autres titres immobilisés	126 705	249 000	48 812	326 893
- Prêts et autres immobilisations financières	616 502	13 050	34 080	595 470
<b>Immobilisations financières</b>	<b>900 067</b>	<b>4 872 553</b>	<b>82 892</b>	<b>5 689 727</b>
 <b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>49 567 043</b>	<b>5 807 437</b>	<b>506 708</b>	<b>54 867 771</b>

#### Immobilisations incorporelles

##### Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## NOTES SUR LE BILAN

	30/06/2022
Éléments achetés	3 575 144
Éléments réévalués	39 103 410
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>42 678 554</b>

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion. Le mali de fusion d'une valeur de 21 230 504 € est comptabilisé dans la rubrique comptable correspondant à l'actif sous-jacent auquel il est affecté, en l'occurrence au compte 207 100 « Mali de fusion sur Fonds commercial ». Le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

## NOTES SUR LE BILAN

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU CASSIOPEE EXPERTISE 49300 CHOLET	38 112	942 985	100,00	91 459
SARL CABINET FERRE 49300 CHOLET	31 000	42 303	100,00	39 203
SASU IN EXTENO FORMATION CENTRE OUEST 49300 CHO	10 000	-1 492	100,00	-1 571
SARL IN EXTENO SOCIAL CENTRE OUEST 49300 CHOLET	68 000	177 685	100,00	62 748
SASU IN EXTENO PATRIMOINE CENTRE OUEST 49300 CHO	50 000	-91 315	100,00	48 160
SAS SOLOGNE AUDIT CONSEIL 49300 CHOLET	100 000	505 609	100,00	-13 988
- Participations (détenues entre 10 et 50 % )				
SAS TRANSAXIO CENTRE OUEST 53000 LAVAL	57 722		50,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 630 503	4 630 503			
- Participations (détenues entre 10 et 50 % )	28 861				
- Autres filiales françaises	4 630 483	4 630 483			20 000
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises	28 861				
- Autres participations étrangères					

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et, le cas échéant, des frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

## NOTES SUR LE BILAN

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	19 226			19 226
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	149 443		32 963	116 480
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>168 668</b>		<b>32 963</b>	<b>135 705</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 657	1 694		14 350
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	107 912	1 006		108 918
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 639 557	125 149	118 616	1 646 092
- Matériel de transport	56 181	17 123	34 923	38 381
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 333 746	472 911	138 530	2 668 126
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 150 053</b>	<b>617 882</b>	<b>292 069</b>	<b>4 475 867</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 318 722</b>	<b>617 882</b>	<b>325 032</b>	<b>4 611 572</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### **Actif circulant**

#### **Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 20 024 751 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 680		3 680
Autres	591 790		591 790
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 976 098	16 971 238	1 004 860
Autres	1 184 296	1 184 296	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	268 887	268 887	
<b>Total</b>	<b>20 024 751</b>	<b>18 424 421</b>	<b>1 600 330</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	6 700		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 020		

#### **Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
Clients - FAE groupe IE	437 586
Clients - FAE hors groupe	4 579 743
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	11 303
Orga. sociaux - Pdts à recevoir	17 838
Divers - Produits à recevoir	1 569
<b>Total</b>	<b>5 048 039</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### **Capitaux propres**

#### **Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 28 076 482,00 euros décomposé en 28 076 482 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	<b>Nombr</b>	<b>Valeur nominale</b>
Titres composant le capital social au début de l'exercice	27 282 606	1,00
Titres émis pendant l'exercice	793 876	
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	28 076 482	1,00

#### **Provisions réglementées**

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		21 600		21 600
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>21 600</b>			<b>21 600</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		21 600		

## NOTES SUR LE BILAN

### **Provisions**

#### **Tableau des provisions**

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises utilisées de l'exercice</b>	<b>Reprises non utilisées de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Litiges	60 900	149 200	25 400		184 700
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	374 975		201 854		173 121
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	2 652		2 652		
et charges					
<b>Total</b>	<b>438 527</b>	<b>149 200</b>	<b>229 906</b>		<b>357 821</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		149 200	229 906		
Financières					
Exceptionnelles					

## NOTES SUR LE BILAN

### **Dettes**

#### **Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 36 685 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>	<b>Echéances à plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 236 670	1 465 653	2 625 013	146 004
Emprunts et dettes financières divers (*)	750	750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 233 412	3 233 412		
Dettes fiscales et sociales	12 966 189	12 966 189		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	310 566	310 566		
Produits constatés d'avance	15 937 863	15 937 863		
<b>Total</b>	<b>36 685 450</b>	<b>33 914 433</b>	<b>2 625 013</b>	<b>146 004</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 689 804			
(**) Dont envers les groupes et associés				

## NOTES SUR LE BILAN

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	293 430
Fournisseurs - FAR hors groupe	1 771 858
ICNE s/ emprunts clientèle	3 312
Dettes provisionnées pour CP	2 849 267
Dettes provisionnées pour RTT	278 007
Dettes prov. sur part. des salariés	1 118 292
Personnel - Primes à payer	1 561 971
Personnel - Interessement à payer	387 300
Orga. sociaux - Autres CS à payer	812 266
Charges à payer taxe organic	40 340
Charges à payer particip eff constr	153 011
Charge à payer - CFE	14 884
Charges à payer - CVAE	197 347
Charge à payer - Taxe foncière	106 580
Charge à payer - TVTS	2 364
Charge à payer - Taxe handicap	32 700
RRR à accorder et autres AAE	4 800
<b>Total</b>	<b>9 627 729</b>

### Autres informations

#### Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 193 919
- . En valeur : 257 912 euros

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	268 887		
<b>Total</b>	<b>268 887</b>		

**NOTES SUR LE BILAN****Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	15 937 863		
<b>Total</b>	<b>15 937 863</b>		

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par marché géographique

		30/06/2022
Pole Angevin		13 883 343
Pole Choletais		12 003 537
Pole Poitou Charente		15 496 660
Pole Touraine		13 468 272
Pole Eurléanais		10 217 673
<b>TOTAL</b>		<b>65 069 485</b>

#### Rémunération des commissaires aux comptes

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

##### Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	362	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 515	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	142 396	
Amortissements des immobilisations	568	
Amortissements dérogatoires	21 600	
Provisions pour dépréciation	30 597	
Rentrées sur créances amorties		17 940
Produits des cessions d'éléments d'actif		143 797
Autres produits exceptionnels		31 901
<b>TOTAL</b>	<b>198 037</b>	<b>193 638</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Résultat et impôts sur les bénéfices

#### Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	9 474 805	2 280 550	7 194 255
+ Résultat exceptionnel	-4 399	-1 166	-3 233
- Participations des salariés	1 118 000		1 118 000
<b>Résultat comptable</b>	<b>8 352 405</b>	<b>2 279 384</b>	<b>6 073 021</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

## AUTRES INFORMATIONS

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS

SIREN : 844333245

Au capital de : 82 749 218 euros

Adresse du siège social :

106 Cours Charlemagne

69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 106 Cours Charlemagne 69002 LYON.

### Engagements financiers

#### **Engagements donnés**

	<b>Montant en euros</b>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	181 126
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du fonds Amine à Angers au profit du LCL</i>	131 923
Autres engagements donnés	131 923
<b>Total</b>	<b>313 049</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 105 746 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 173 121 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul de l'engagement retraite retenue est la suivante:

Taux d'actualisation : 2.8% ( 1.05 en N-1)

Taux de croissance des salaires : 2.00% ( 1% en N-1)

Age de départ à la retraite : 65 ans ( idem N-1)

Taux de rotation du personnel :

ancienneté < 5ans 14 % ( idem N-1)

ancienneté entre 5 et 15 ans 9 % ( idem N-1)

ancienneté > 15ans 4 % ( idem N-1)

Table de taux de mortalité :(Table INSEE TV 88-90)

La constitution de la provision indiquée ci-dessus est, nette des contrats d'assurance en cours valorisés au 30 juin 2022 à hauteur de 672786 €.

### Régimes à cotisations définies

Montant des cotisations comptabilisées en charges : 672 786 euros